

# Affichage des prix

## ORPI ACCÉLÉRIMMO

Barème applicable à partir du 01/01/2018

Taux TVA applicable : 20%

### RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

### VENTE (honoraires charge acquéreur)

#### Prix de vente

0€ à 50 000€

Au-delà de 50 000€

#### Honoraires TTC

4 500€ Mandat Simple    5 500€ Mandat By Orpi

4,0% (Tranches cumulatives)

### LOCATION (honoraires identiques à la charge du bailleur et du locataire)

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

- o < 50 m<sup>2</sup> : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o Entre 50 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> : 7€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o > 100 m<sup>2</sup> : 6€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée <100 m<sup>2</sup> : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée > 100 m<sup>2</sup> : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

### EXPERTISE IMMOBILIERE

500 € TTC